

ABONNEMENT.

Saumur :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
 Poste :  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste.  
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf institution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

11 Avril 1883.

PROMESSES DU GOUVERNEMENT.

Les républicains dirigeants ont fait au peuple des promesses de deux sortes.

Ils ont promis de molester les conservateurs et de persécuter la religion ; — cette promesse-là, ils l'ont tenue autant qu'il a été en leur pouvoir, nous devons le reconnaître.

Mais le peuple n'a guère eu à se louer de ces actes violents qui ne lui ont rapporté aucun bénéfice ; qui, bien au contraire, ont tari dans une foule d'endroits les sources d'une charité bienfaisante.

En somme, les promesses dont l'accomplissement était nuisible aux intérêts du peuple, ces promesses ont été accomplies.

Mais, pour celles qui avaient pour but de soulager la misère publique, c'est autre chose.

Nos républicains s'étaient engagés, par exemple, à ne pas laisser passer une seule année sans dégrèver un peu les charges qui pèsent si lourdement sur le peuple.

Et ils prétendent aujourd'hui qu'ils ne peuvent pas remplir cet engagement.

Pour le budget de 1884, aucun dégrèvement ne sera proposé. Le total des impôts indirects sera impitoyablement maintenu.

Et, cependant, la misère du peuple augmente dans des proportions désolantes.

Et jamais, depuis treize ans, la situation n'avait été plus mauvaise.

Il est vrai que ces trois dernières années se sont passées sous une administration toute républicaine.

Il est vrai que nous avons eu les plans gigantesques de l'ingénieur Freycinet.

La République a été prospère aussi longtemps qu'elle a été administrée par les conservateurs.

Il a suffi qu'elle tombât entre les mains de ministres républicains pour que la France fût en détresse.

Les nouveaux administrateurs ont dépensé sans compter.

Donnant tous leurs soins à une politique de parti, ils ont laissé en souffrance les intérêts matériels du pays.

Et ils laissent protester les billets qu'ils avaient signé au corps électoral.

Voilà qui pourrait bien toucher l'opinion égarée.

Sous n'importe quel gouvernement, la question première est de vivre.

Or, en ce moment, la République est en train d'affamer ses clients les plus dévoués.

La faim fera peut-être sortir le loup du bois, c'est-à-dire contraindra à voter contre de pareils administrateurs cette immense majorité d'électeurs inscrits qui ont abandonné aux républicains des triomphes électoraux si faciles.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Ils se sont occupés des questions qui se rattachent à la réorganisation de l'Hôtel des Invalides. Le poste de gouverneur de l'établissement sera supprimé. Le général de brigade Supt sera nommé commandant de l'Hôtel.

Le contre-amiral de Pritzbuer est nommé vice-amiral.

Rien n'a été décidé concernant le mouvement judiciaire et les nominations épiscopales.

M. Raynal a communiqué l'état des négociations avec les Compagnies de chemins de fer ; les négociations ne sont pas encore assez avancées pour établir la base du budget extraordinaire.

Le cabinet Ferry rencontre toutes sortes d'embaras sur le terrain économique et financier. Les projets soumis au Crédit Foncier, à la Banque de France, le départ de

M. Tirard pour l'Algérie sont autant de symptômes de la perplexité gouvernementale. On hésite, on tâtonne en haut lieu où l'on ne se dissimule plus la gravité des complications économiques. C'est ce qui avait donné naissance au bruit du prochain remplacement de M. Tirard qui est incapable de débrouiller une situation assez compliquée et de préparer les solutions efficaces pour dénouer la crise.

Mais on assure que M. Jules Ferry, devant certaines résistances, aurait renoncé à l'idée de remplacer, par M. Léon Say, M. Tirard. Ce dernier resterait à son poste.

Les opportunistes du cabinet ne se gênent pas pour manifester, dans les conversations entre officieux, leur espoir de voir, tôt ou tard, le ministère des finances tomber en leur pouvoir. Quelque condescendant que soit M. Tirard à l'égard de ses collègues opportunistes, il est trop lié avec l'Élysée et, sur toute question délicate, il s'empresse de consulter officieusement M. Wilson. On a bien parlé de certaines mesures du ministère des finances à l'égard de quelques protégés Wilsonniens, mais elles émanaient directement de M. Labuze qui, lui, subit l'influence autoritaire des ex-gambettistes. Mais la direction financière de M. Tirard s'inspire complètement des conseils du président de la Commission du budget.

Le bruit a couru que plusieurs des représentants de la France à l'étranger avaient demandé à être relevés de leurs fonctions.

Nous croyons cette nouvelle dépourvue de toute exactitude.

Les rapports entre MM. Waldeck-Rousseau et Thibaudin sont extrêmement tendus. On s'attend à ce que, dès l'ouverture de la session, la lutte soit transportée sur le terrain parlementaire.

On remarque beaucoup l'avis publié par le *Citoyen et la Bataille*, qui invite ses correspondants « des casernes, des arsenaux et des

équipages » à le prévenir des ordres exceptionnels qu'ils pourraient recevoir. On se demande à quelles éventualités cet avis fait allusion et s'il ne faut pas y voir une mesure de précaution prise par les anarchistes en vue de la préparation d'un coup de main ?

Les membres de la ligue en faveur de la révision paraissent très-découragés du peu de faveur qu'ils ont rencontré près des Conseils généraux. On ne serait pas étonné de voir la ligue se dissoudre sans bruit.

La mort de M. Louis Veillot occupe toute la presse, celle de gauche comme celle de droite. Nous reconnaissons volontiers qu'à l'exception de quelques feuilles radicales, qui n'ont pu oublier leurs rancunes en face d'un cercueil, les journaux sont unanimes à payer un juste tribut d'éloges à l'éminent journaliste, à l'incomparable écrivain catholique.

M. Paul de Cassagnac nous parle ainsi de la mort de Louis Veillot :

« Louis Veillot est mort.  
 » La France perd son plus grand écrivain, l'Eglise son plus vaillant soutien, le journalisme son maître.

« Combien cet homme au grand cœur, à l'âme indomptable, a dû souffrir lorsqu'il s'est vu frappé par la maladie, réduit pour ainsi dire à l'impuissance au moment même où ses croyances religieuses avaient le plus besoin de l'appui victorieux de sa plume d'acier !

« C'est lorsque les Ferry et les Paul Bert entamaient leur œuvre sacrilège que Louis Veillot s'affaissait, pareil au soldat que la souffrance retient au moment même où retentit le clairon de l'ennemi.

« Il est mort, le grand athlète, le grand lutteur, l'homme à l'ironie si cruelle et à la bienveillance si large, dont le poing était si rude et la main si loyale.

« Il avait horreur des concessions, ce croyant dont la foi était tout d'une pièce.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

L'aubergiste s'enfonça dans une profonde rêverie.

Rien ne troublait le silence de l'étude, sinon le bruit que faisaient les mâchoires du pauvre diable de petit clerc en s'escrimant contre la croûte rebelle.

Peu à peu cependant le son de deux voix qui s'élevaient de la pièce voisine servant de cabinet à maître Gilpin, traversa la cloison de planches et tira le père Jean de sa somnolence.

Il écouta distraitement d'abord, puis tout à coup il dressa l'oreille et sursauta sur son banc. C'est qu'il venait de reconnaître dans l'une de ces deux voix celle de Simon Bernard.

L'aubergiste se colla contre la cloison pour ne pas perdre une seule des paroles qui s'échangeaient dans le cabinet de l'huissier.

— Qui, disait l'usurier, je demande que justice me soit rendue. J'ai été volé ; les juges me doivent protection, peut-être ; je paye régulièrement mes

impôts ; j'ai droit à l'appui de la loi ; je mettrai moi-même, s'il le faut, les gendarmes en campagne, et je ne prendrai ni repos ni trêve tant que mon voleur ne sera pas logé aux galères.

— Tout doux, tout doux, compère, répliquait l'huissier Gilpin. Vous voilà cramolé de colère ; calmez-vous ou gare à l'apoplexie !

— Je voudrais bien vous voir à ma place. Vingt mille francs, vingt mille francs en or : le fruit de vingt années d'économie, volés, perdus pour moi, anéantis en un clin d'œil. Ce bandit m'a ruiné.

— Hum ! ruiné ! le mot n'est pas juste. Il vous reste bien encore quelques ressources qui vous permettront de prendre votre mal en patience.

— Ce n'est pas seulement vingt mille francs qu'il m'a pris, c'est la moitié de ma vie qu'il abrège. On m'a assassiné, maître Gilpin, en vérité, on m'a égorgé en me dérobant mon argent, et la mort ne serait pas une peine trop sévère pour punir un tel forfait.

— Là, là, compère, laissez aux juges le soin d'équilibrer le crime et le châtement ; songez seulement à leur livrer le coupable. Soupçonnez-vous quelqu'un ?

— Certainement.  
 — Qui donc ?  
 — Un homme que vous connaissez.  
 — Lequel ?  
 — L'aubergiste du Grand Dauphin.

— Le père Jean ?

— Eh ! oui, parbleu ! ce gueux, ce misérable aubergiste. Tenez, le matin même, il est entré chez moi brusquement, sans crier gare. J'avais mes vingt mille francs devant moi, sur une table ; j'achevais de les compter ; car je ne suis pas comme ces paniers percés de paysans, moi, je ne manie pas l'or à poignée au risque d'en perdre ; j'estime l'or chose trop précieuse pour en faire fi, et quand j'en reçois, je le compte trois fois plutôt qu'une. Donc, je comptais mes vingt mille francs. Cet aubergiste est entré, et, du premier coup, il a vu mon or. Il l'a vu, vous dis-je. Ne cherchez pas à le défendre. Ses yeux, en regardant mon or étalé sur ma table, étincelaient de convoitise. Je suis brave, j'en ai donné mainte preuve. Eh bien, quand j'ai vu les étincelles qui sortaient des yeux de cet homme, j'ai eu peur. Sa face exprimait en ce moment-là de tels appétits de bête fauve, que j'ai cru qu'il allait sauter sur moi pour m'étrangler. Heureusement j'étais armé ; j'ai toujours la précaution de porter une arme défensive, un revolver à six coups, un bijou de revolver, et puis j'avais mes deux chiens, deux dogues que vous connaissez et auxquels il me suffît de faire un signe. Alors, se voyant trop faible pour lutter contre moi, il est parti, remettant sans doute la partie à plus tard.... Vous voyez donc bien, maître Gilpin, que c'est ce maudit aubergiste.

— Hum ! cela me paraît fort douteux, au contraire.

— Je suis sûr de mon dire : c'est lui. Je tiens mon voleur.

— Écoutez, monsieur Bernard, la colère vous aveugle. Pour moi, jusqu'à preuve du contraire, je regarde le père Jean comme un parfait honnête homme, incapable de prendre un fétu à son prochain.

— On doit tout attendre d'un gueux qui ne paye pas ses dettes.

— Entre ne point payer et voler, la différence est grande.

— Je n'en vois point.

— Libre à vous. Encore un mot : pour l'accuser ainsi, avez-vous des preuves ?

— Des preuves ! Ah ! si j'avais l'ombre d'une preuve, il pourrait déjà sur la paille des cachots. Des soupçons, hélas ! rien de plus.

— En ce cas, prenez garde à vos paroles ; je parle dans votre intérêt, monsieur Bernard. Il pourrait vous en coûter gros d'accuser à la légère un homme innocent.

L'usurier poussa un rugissement de colère.

— Oh ! misère ! s'écria-t-il : être volé misérablement ; flairer et suivre à la piste, comme un chien de chasse, la trace de l'or dérobé ; entendre une voix intérieure qui vous crie : « Ton argent est ici et voilà le voleur ! » et être forcé de se taire et

» Et il avait raison.  
» L'Eglise lui doit d'avoir contribué à l'extinction de ce gallicanisme qui servait de refuge aux réticences inavouables et aux lâchetés libérales.... »

#### M. GRÉVY ET LA LIBERTÉ D'AFFICHAGE.

Des incidents se sont produits récemment dans le département de la Charente, à Barbezieux notamment, au sujet de l'affichage du manifeste du prince Napoléon.

A la suite de ces incidents, M. Rivaud a adressé aux maires une circulaire leur prescrivant d'empêcher cet affichage, en se fondant sur les pouvoirs que leur confère la loi de 1790.

M. Cunéo d'Ornano, député, a déclaré qu'au nom des droits que lui confère la loi de 1884, il passera outre à l'arrêté préfectoral qu'il considère comme illégal.

Nous devons dire en toute impartialité que le droit est du côté de M. Cunéo d'Ornano et l'arbitraire du côté du gouvernement.

Tous les juristes qui ont commenté la loi de 1884 sur la liberté de la presse et de l'affichage, sont d'accord, tous sans exception, pour démontrer que l'administration n'a plus le droit de réglementer et même d'interdire l'affichage.

Or un ministre, fût-il opportuniste comme M. Waldeck-Rousseau, et un préfet ne peuvent pas modifier le droit public et livrer à l'arbitraire de la police, dans la Charente, une liberté que le Parlement croyait avoir concédée à tous les départements français.

Il n'est pas inutile de rappeler que le 16 juillet 1851, quelques semaines avant le coup d'Etat du 2 décembre, un député républicain, M. Jules Grévy, qui devait devenir Président de la République et avoir M. Waldeck-Rousseau pour ministre, manifestait ainsi ses doléances au sujet de la liberté de l'affichage :

« Je pouvais placarder mon écrit ou le faire distribuer ; vous avez interdit la distribution et l'affichage.

» C'est pourtant dans l'écrit non périodique que réside le droit des citoyens. Vous me l'avez interdit par l'interdiction de la distribution et de l'affichage.

» Entre mes concitoyens et moi, je trouve ainsi toujours la main de la police !

» Ce droit, vous l'avez supprimé... Que dis-je ? supprimé ! Vous avez fait pis : vous l'avez remis à l'arbitraire et à la discrétion du gouvernement. »

Que pense M. Grévy, si tant est qu'il pense à autre chose qu'à ses loyers, de la conduite de M. le préfet Rivaud ?

#### LE PRÉFET RIVAUD.

Le préfet actuel de la République dans la Charente est un nommé Georges Rivaud, qui fut d'abord secrétaire de M. le préfet Gavini, à Cahors, sous l'Empire.

En 1875, M. Buffet fit rentrer M. Rivaud dans l'administration préfectorale et le nomma sous-préfet de Condom (Gers), avec

demeurer impuissant faute de preuves !

On entendait ses poings furieusement crispés craquer et se lordre.

— Des preuves, j'en aurai, reprit-il avec un ricanement bestial, et bientôt, s'il plaît à Dieu ! Et des preuves convaincantes, et des preuves accablantes que nul ne pourra dénier. Parbleu, j'étais sot de me creuser ainsi la cervelle. Ces preuves qui ne peuvent m'échapper, c'est mon voleur lui-même qui me les fournira.

— Comment cela ?

— L'aubergiste du Grand Dauphin ou l'autre, si, comme vous le prétendez, j'ai été volé par un autre, se croit riche avec mes vingt mille francs. Eh bien ! il se trompe. Il est pauvre, aussi pauvre qu'auparavant, plus pauvre même, car il possède un trésor dont il ne pourrait faire usage sans devenir son propre délateur.

— Expliquez-vous.

— Vous allez me comprendre. J'ai la précaution, des gens appellent cela une manie, toutes les fois qu'il me rentre une somme assez rondelette, or ou argent, n'importe, de marquer chaque pièce d'un signe particulier. Un tout petit signe, visible pour moi seul, histoire de reconnaître plus tard, lorsque je les rencontre, ces jolies pièces rondes, qui sont mes enfants à moi qui suis sans famille.

— Fort bien.

— Je varie mes signes, naturellement. J'ai une

mission de soutenir la candidature légitimiste de M. le marquis de Cugnac.

Le préfet Rivaud, toujours maladroit, montra beaucoup de zèle en faveur du candidat légitimiste, mais vainement.

Alors il se tourna vers M. Paul de Cassagnac, à qui il demanda un portrait du Prince impérial. Le susdit Rivaud avait placé précieusement ce portrait du Prince impérial dans son bottier de montre, et le montrait fièrement à tous les bonapartistes.

C'est ce même personnage, — ancien secrétaire de M. Gavini et ancien agent de M. Buffet, — qui est actuellement chargé, comme préfet, des basses œuvres de MM. Waldeck-Rousseau et Ferry dans la Charente et qui commet les bêtises que l'on connaît. (Appel au Peuple.)

Voici la lettre-circulaire que le préfet Rivaud vient d'adresser à tous les maires du département de la Charente :

« Angoulême, 6 avril 1888.

» Monsieur le maire,

» Vous trouverez ci-joint une ampliation de mon arrêté du 5 avril qui interdit, dans toute l'étendue du département, l'affichage du Manifeste commençant par ces mots : « La France languit », se terminant par ceux-ci : « Tout ce qui est fait sans le peuple est illégitime », et signé : « Napoléon ».

» Vous ferez immédiatement enlever les placards apposés dans votre commune et vous prendrez toutes les mesures nécessaires pour qu'il n'en soit affiché aucun nouvel exemplaire.

» En négligeant de surveiller avec la plus grande exactitude l'application de cet arrêté, vous engageriez gravement votre responsabilité.

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le préfet, G. RIVAUD. »

#### L'ÉLOGE DE THIBAUDIN.

Il ne manquait plus au général Thibaudin que d'être loué par les Prussiens. Cette satisfaction, qu'il attendait sans doute avec impatience, vient de lui être donnée : la *Gazette nationale* approuve hautement et sa dernière circulaire et sa résolution d'enlever à M. de Galliffet le commandement qui lui avait été confié par le général Billot. Tant que M. Thibaudin n'avait été que l'évadé de Mayence, les journaux d'outre-Rhin n'avaient parlé de lui qu'avec mépris ; mais il vient d'épouser les haines du parti radical contre un de nos plus brillants officiers généraux, hurrah pour Thibaudin !

Les statisticiens de la presse allemande déclarent que c'était une idée fort peu raisonnable et fort peu praticable que de faire manœuvrer de concert six divisions de cavalerie, comme l'avait imaginé l'état-major français. C'eût été là, suivant eux, des opérations aussi inutiles que compliquées, et dont il aurait été impossible de tirer la moindre instruction positive. Nous pourrions répondre que c'est précisément parce que des gens qui n'ont pour nous aucune bienveillance nous déconseillent ces manœu-

marque différente pour chaque somme, de sorte que, quand une pièce ainsi marquée me repasse par les mains, un an, deux ans, dix ans après, je puis dire en la voyant à quelle époque je l'ai hébergée chez moi pour la première fois. C'est un enfantillage. Que voulez-vous ? cela m'amuse. Je considère ces beaux écus, qui vont de poche en poche, comme des voyageurs amis dont je salue le retour avec joie. Et puis cette manie a du bon. Ainsi, hier, on m'a volé vingt mille francs. L'or n'a pas de maître, dit-on. Erreur ! maître Gilpin, erreur complète ! chaque pièce porte ma marque à moi. Or, cette marque particulière, ce signe mystérieux, qui n'existe que sur les vingt mille francs volés, je vais la révéler sous le sceau du secret le plus absolu, à vous, au notaire, au receveur d'impôts, au maire et au brigadier de gendarmerie. L'autorité ayant ainsi l'éveil, vous comprenez qu'à la première pièce que laissera sortir mon voleur, le voilà pris comme dans un traquenard.

— A merveille !

— Heia ! que pensez-vous de ma petite combinaison, ricana Simon Bernard qui sentait sa douleur s'amoinrir à mesure qu'il entrevoyait la possibilité de rentrer bientôt en possession de son bien.

Il se frotta les mains.

— Mais vous me direz : vingt mille francs, ça s'emporte. On part un beau matin, on s'expatrie et

vous, que nous devons au contraire être persuadés de leur utilité pour nous. Mais sans aller jusque là, sans croire qu'il nous faille prendre toujours le contre-pied de ce que nous recommandent les Allemands, nous avons bien le droit de dire qu'ils n'ont aucune autorité pour parler de nos affaires, et nous n'avons point à tenir compte de leur opinion.

Quant au peu de sympathies qu'ils témoignent pour M. de Galliffet, nous n'en sommes nullement surpris. Ils ne sauraient nourrir une grande tendresse pour le vaillant homme de guerre qui, après la mort du général Marguerite, prit le commandement de la cavalerie française et exécuta, à Sedan, cette charge héroïque dont l'histoire gardera un éternel souvenir. On se souvient que, lorsque après ce glorieux mais inutile effort, le général Ducrot lui demanda s'il pouvait charger encore, il répondit : « Oui, tant qu'il restera un chasseur, nous chargeons ! »

On se souvient aussi que le roi Guillaume, qui assistait de loin à cette lutte sanglante, ne put s'empêcher de témoigner son admiration et de s'écrier avec émotion en voyant la cavalerie d'Afrique s'élanter au-devant d'une mort certaine : « Oh ! les braves gens ! »

Mais les journalistes d'outre-Rhin sont moins généreux que leur souverain. Entre le général qui se conduisit à Sedan comme nous venons de le rappeler, et celui qui, dans les défilés de Lormont, ramena ses troupes en arrière quand il avait reçu l'ordre de les pousser en avant, leur choix ne pouvait être douteux. Ils se déclarent pour M. Thibaudin.

Les ennemis de la France souhaitent que nous ayons longtemps pour ministre de la guerre un homme qui expulse de notre armée ou disgracie nos plus habiles et nos plus vaillants officiers ; c'est fort naturel.

#### LES OBSÈQUES DE LOUIS VEUILLOT.

Peu de personnages, politiques ou autres, disparus depuis quelque temps de la scène active, auront vu se grouper autour de leur cercueil autant d'amis que M. Louis Veillot.

Immense, en effet, a été le concours de visiteurs, laïques et religieux, qui s'est rendu, depuis samedi, autour de la dépouille mortelle du grand écrivain.

Et non moins nombreux et expressifs sont les témoignages de regret et de sympathique condoléance que reçoit la famille, à commencer par les hauts dignitaires de l'Eglise de France.

C'est ainsi que S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, a dit, dans sa lettre à M<sup>lle</sup> Elise Veillot :

« Le coup qui vient de vous frapper n'a teint pas seulement la famille du cher défunt, mais tous les vrais catholiques et tous les amis de l'Eglise. Ce qui doit nous consoler, c'est non-seulement la vie si chrétienne de votre bien-aimé frère, mais c'est le souvenir des luttes qu'il a soutenues pendant

bonsoir les amis. Erreur encore, maître Gilpin. J'aurai l'œil sur mon homme ; s'il s'éloigne d'ici, quelque part qu'il aille, je le précéderai, et j'irai conter mon secret à l'oreille de l'autorité compétente. Le même danger l'attend partout. Oh ! la souricière est bien tendue ; la proie ne saurait m'échapper.

— En effet, répliqua l'huissier, si le secret ne s'ébruite pas, je vous réponds du succès. Eh ! eh ! vous êtes un fin matois, maître Bernard.

— Que voulez-vous, dit l'usurier avec une pointe de modestie, il faut savoir en ce monde tirer son épingle du jeu...

Les deux interlocuteurs baissèrent le ton, et la fin de leur conversation ne franchit pas l'enceinte du cabinet de l'huissier.

Le père Jean, cependant, s'était levé, pâle comme un mort. Ses dents claquaient. A quel péril imminent il venait d'échapper, comme par miracle, grâce à l'indiscret acoustique des cloisons de maître Gilpin l'huissier !

— J'allais me jeter dans la gueule du loup, murmura-t-il. Éloignons-nous d'ici, il n'est que temps. Cet endroit est malsain.

L'aubergiste se précipita hors de l'étude, sans que le petit clerc, toujours mâchonnant son pain dur, s'occupât davantage de son absence que de sa présence.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

tant d'années contre les ennemis de Dieu, de l'Eglise, et des principes auxquels il avait voué sa vie. »

M<sup>r</sup> Freppel, évêque d'Angers, que son état de santé empêche de venir assister aux funérailles, écrit de son côté :

« Ce grand nom était déjà entré dans l'histoire, mais il semblait que Dieu se complût à le conserver au Livre des vivants. Enfin, le jour de la récompense est venu, et quelle récompense après un demi-siècle de combat pour Dieu et pour l'Eglise !

» Combien je regrette de n'être pas à Paris pour assister aux obsèques de cet incomparable athlète de la foi ! »

Hier, à onze heures précises, le cercueil était descendu et placé sous le vestibule extérieur de la maison, transformé en chapelle ardente.

Peu à peu les invités arrivaient et montaient à l'appartement occupé au deuxième étage de la maison. Dans le grand salon, se tenaient le gendre de M. Louis Veillot, M. le colonel Pierron ; MM. Eugène Veillot, son frère, Pierre Veillot, son neveu, Auguste Roussel, rédacteur à l'*Univers*.

A midi précis, le cercueil a été placé sur le corbillard et le cortège s'est mis en marche.

L'église Saint-Thomas-d'Aquin a pu contenir à peine la moitié des invités. Nous n'exagérons pas en évaluant à deux mille le nombre des personnes qui n'ayant pu pénétrer dans l'intérieur de l'église ont stationné sur la place pendant toute la durée de la cérémonie.

La messe a été dite par M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin. M. l'abbé Caron, archidiacre de Notre-Dame, a donné l'absoute. Tout le clergé de la paroisse assistait son vénérable pasteur.

A une heure et demie, la cérémonie était terminée et le défilé a commencé devant la catafalque, au pied duquel étaient placées les innombrables couronnes envoyées par les associations religieuses, les journaux de Paris et de la province, les amis particuliers du grand écrivain.

Nous citerons au hasard de la plume les personnes que nous avons pu distinguer au milieu de cette affluence. Outre la rédaction de l'*Univers*, mentionnons la présence de M<sup>r</sup> d'Hulst, de l'auditeur de la nonciature, du primicier de Saint-Denis, des curés de la plupart des paroisses de la capitale.

Signalons également MM. le marquis de Dreux-Brézé ; de Saint-Victor, le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, comte Albert de Mun, vicomte de Bézizal, Paul de Cassagnac, députés ; de la Boullierie, ancien ministre ; Keller, baron Tristan Lambert, anciens députés ; général de Charette, comte d'Andigné, marquis d'Auray, vicomte de Mayol de Lupé, Beluze, Antonin Rondelet, Robinet de Cléry, Sabathier, Palmé, vicomte Oscar de Poli ; les rédacteurs en chef ou rédacteurs du *Clairon*, du *Monde*, du *Gaulois*, de la *Gazette de France*, du *Soleil*, du *Moniteur universel*, de la *France Nouvelle*, de l'*Action*, du *Mousquetaire*, du *Journal de Paris*, du *Français*, du *Triboulet*, du *Journal des Villes et des Campagnes*, les délégués de l'Association monarchique et catholique de la presse départementale ; M. E. Reynis, rédacteur à l'*Union du Midi*, M. E. Delloye, rédacteur en chef de l'*Emancipateur*, de Cambrai ; M. Taconet, rédacteur à la *Guienne*, de Bordeaux, l'un des rédacteurs du *Réveil de l'Ouest*, etc.

La rédaction tout entière de l'*Union* s'était, avec son directeur, M. Henry Boudet, fait un devoir de suivre le cercueil du grand catholique et du vaillant écrivain qui a consacré de si belles pages à la défense de la Monarchie.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse. Aucun discours n'a été prononcé.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 avril.

Aujourd'hui les dispositions sont changées ; c'est le 3 0/0 qu'on vend pour racheter le 5 0/0. C'est à n'y rien comprendre, pour le public, qui, finalement, excédé par toutes ces alternatives, se porte sur les fonds étrangers, ce qui est fâcheux.

Quoi qu'il en soit, le 5 0/0 remonte de 112.60 à 113.80 ; le 3 0/0 baisse de 79.60 à 79.30 ; l'amortissable est à 80.40. Le reste du marché est plutôt ferme.

Le Foncier reprend à 1,340 ; les Obligations Foncières 83 remontent également sur leurs cours d'hier ; 347 les Obligations libérées ; 343.75 les non-libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie, dont nous avons parlé ces jours-ci, commence à

monter, on cote aujourd'hui 487.50. Nous ajoutons, pour compléter nos renseignements précédents, que la Société propose de réduire son capital de moitié, par la combinaison suivante : deux actions anciennes, libérées de 125 francs, seront échangées contre une action nouvelle libérée de 250 francs au porteur.

De cette manière, aucun appel de fonds ne sera fait et la mise au porteur facilitera encore les négociations déjà actives sur cette valeur.

Quant à l'avenir, les ressources importantes que le Foncier met à la disposition de la Compagnie Foncière, écartent toute éventualité d'un appel de fonds ultérieur.

En résumé, bonne situation pour les actionnaires. Quelques cours pour terminer : Suez, 2,395 ; Lyon, 1,560 ; Nord, 1,385 ; Gaz, 1,460.

## Chronique Locale et de l'Ouest

### Le Rallye-Paper.

La troisième journée des fêtes de printemps données par le Cercle Saint-Hubert a été très-attractive. Tout concourait pour rendre le spectacle intéressant : temps exceptionnel, soleil radieux qui ont engagé toute la société saumuroise à se rendre sur la route de Vernantes.

Au moment du départ, la rue d'Orléans, le pont Cessart et la rue Royale étaient littéralement obstrués par les équipages et les cavaliers.

Voici les vainqueurs du Rallye :

1<sup>o</sup> Rallye pour chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les Officiers du cadre et MM. les Lieutenants d'instruction. — Un Whip d'honneur au premier.

Dans la première série, M. Willemin est arrivé premier avec *Jeannette* ; second, M. de Pauniat avec *Antoinette*.

Dans la deuxième reprise : premier, M. de Saint-Sernin avec *Immortelle* ; second, M. de l'Espée avec *Diane*.

2<sup>o</sup> Rallye pour chevaux d'armes n'ayant jamais couru en courses publiques, montés par MM. les Officiers élèves. — Un Whip d'honneur au premier.

*Fra-Diavolo*, à M. de Tavernost, est arrivé premier ; *Néron*, à M. Lemant, est arrivé second.

Dans la seconde reprise, *Villafranca*, à M. de Beauvoir, a été le vainqueur.

3<sup>o</sup> Rallye pour chevaux d'armes montés par MM. les Sous-Officiers titulaires et Sous-Maîtres de manège. — Un Whip d'honneur au premier.

*Lisison*, à M. Husson, a été premier arrivant ; *Ménélas*, à M. Gourmel, a été second.

4<sup>o</sup> Rallye pour chevaux d'armes, montés par MM. les Sous-Officiers. — Un Whip d'honneur au premier.

Il y a eu encore deux reprises : dans la première se distinguent M. Meyer, avec *Tyrol*, qui arrive premier ; et dans la deuxième, *Guérillas*, à M. Canioni, est arrivé premier.

5<sup>o</sup> Rallye pour tous chevaux. — Tenue militaire ou habit rouge.

M. de Beurepaire, sous-lieutenant écuier, n'a pas monté *Fagon*, porté au programme ; c'est avec *Tourmalin* qu'il est arrivé premier. *Doge*, à M. de Laminière, est arrivé second.

Vue de la place de la Gare, la route de la Ronde ressemblait presque, tant les attelages, les cavaliers, les piétons étaient nombreux et brillants, à l'avenue de Lonchamps, au retour du Grand Prix.

Le temps a toujours été très-favorable à ces trois journées de fêtes équestres.

Espérons que celles des trois premiers jours du mois de juillet ne seront pas moins brillantes.

### COURSES DE SAUMUR

La commission des Courses de Saumur a obtenu que ces fêtes hippiques soient avancées. Elles sont fixées, pour 1883, aux dimanches 12 et mardi 14 août.

Le Carrousel de l'Ecole de cavalerie aura lieu le lundi 13.

M. le général Fremont, qui a passé avant-hier à Angers la revue du 435<sup>e</sup> de ligne, est arrivé à Saumur hier matin.

Dans la cour du Château, il y a eu revue d'inspection du détachement du 435<sup>e</sup>, en garnison dans notre ville.

Les ouvriers menuisiers de Saumur se

sont mis en grève hier. Tous les ateliers ont été désertés à la fois.

Les demandes de sursis d'appel formées par les hommes de l'armée territoriale, convoqués pour la 2<sup>e</sup> série, du 23 avril au 5 mai prochain, devront, pour obtenir une solution, être adressées, le 20 avril au plus tard, à M. le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée.

Une circulaire du ministre de la guerre règle l'ordre dans lequel seront effectuées les opérations préliminaires de l'appel des volontaires d'un an, en 1883.

Tous les jeunes gens qui veulent jouir du bénéfice du volontariat devront déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager ; ces demandes seront reçues du 4<sup>e</sup> juillet au 25 août.

Les jeunes gens qui ont été refusés l'année dernière pour cause d'inaptitude physique devront aussi remplir cette formalité.

Les commissions chargées d'examiner les jeunes gens sous le rapport de leurs connaissances en équitation fonctionneront du 4<sup>e</sup> juillet au 25 août.

La composition écrite aura lieu dans toute la France le 27 août, à huit heures du matin. Des ordres ultérieurs feront connaître l'époque des examens oraux.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Un temps instable dominera pendant la semaine dans la Grande-Bretagne et le Nord de la France. Plusieurs dépressions traversent l'Atlantique. Une qui développera une énergie dangereuse arrivera entre le 10 et le 12. »

### LONGUÉ.

Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce qu'une grande Cavalcade au profit des pauvres et sous les auspices du Conseil municipal, s'organise à Longué pour le dimanche 20 mai.

Les personnes de bonne volonté qui voudraient faire partie de cette Cavalcade, devront en donner avis à M. Maugeais, huissier à Longué, secrétaire du comité, en indiquant leur nom, leur profession et le costume qu'elles ont l'intention de porter à cette fête.

### BEAUFORT.

Le jeudi 29 mars, à quatre heures du soir, M. Huet, boucher à Beaufort, étant occupé à l'abattoir et ayant à conduire un veau à son beau-frère à Mazé, en chargea sa jeune femme en lui recommandant de faire grande attention en passant sur le pont qui est très-étroit et dont une partie du parapet est écroulée depuis longtemps.

M<sup>me</sup> Huet partit donc avec le veau dans sa voiture, et, malgré ses précautions en s'engageant sur le susdit pont, une des roues passa par dessus le bord en ruine ; elle se mit alors à crier et voulut arrêter le cheval, mais il était trop tard, la voiture culbuta, entraînant avec elle le cheval, et tout fut précipité dans le Couësnon, d'une hauteur de quatre mètres et dans une profondeur d'eau de quatre-vingt centimètres environ.

MM. Victor, Alphonse et Hippolyte Jammou, teinturiers, qui avaient entendu les appels de M<sup>me</sup> Huet et étaient accourus pour lui porter secours, se jetèrent à l'eau, cassèrent le derrière de la voiture et purent dégager M<sup>me</sup> Huet, à laquelle le cheval, en se débattant, avait porté plusieurs coups de pieds, dont un à la figure et l'autre à une cuisse.

Ensuite, aidés de M. Hamard, meunier, qui a soulevé la tête du cheval qui allait se noyer, ils coupèrent les traits, cassèrent les brancards et purent sauver l'animal.

M<sup>me</sup> Huet a été retirée la figure ensanglantée et dans un état pitoyable ; cependant, M. le docteur Chevalier, appelé immédiatement, a constaté que ses jours n'étaient pas en danger.

Toute la population de Beaufort est indignée contre la municipalité, parce que c'est le deuxième accident de ce genre qui se produit depuis peu. M. Hamard a déclaré en outre que c'était au moins la vingt-cinquième fois que pareil fait se produisait.

M. Grimoux, maire de Beaufort, qui dépense les 400,000 francs de rente de sa ville pour faire apprendre la chimie à des jeunes filles de six ans, ferait mieux de faire répa-

rer ce pont, ce qui ne coûterait que quelques centaines de francs et n'augmenterait pas beaucoup les dettes contractées.

(Réveil de l'Ouest.)

### CHOC D'UN TRAIN ET D'UNE VOITURE.

Nous avons rapporté, en son temps, la rencontre qui eut lieu, le 14 mars dernier, entre un train et un lourd camion, au passage à niveau de Saint-Léonard, sur la ligne d'Angers-Montreuil. Le camion attelé de quatre chevaux était sur la voie, quand arriva le train, qui broya le cheval de limon et la voiture. A qui incombait la responsabilité, à la femme Capitaine, garde-barrière, ou au camionneur Lelièvre ? La question a été portée, à l'audience du 7 avril, devant le tribunal correctionnel d'Angers.

Il a été établi par les débats que la femme Capitaine n'avait point fermé la barrière cinq minutes avant l'arrivée du train, heure fixée par le règlement. Elle-même avoue qu'elle était en retard ce jour-là. Comme, en cet endroit, la ligne fait une double courbe, Lelièvre n'avait pu apercevoir le train. Le bruit de l'attelage empêchait aussi d'entendre la locomotive. Lelièvre s'était donc engagé sur la voie qui n'était pas barrée.

Le tribunal a renvoyé le camionneur des fins de la plainte sans dépens, et condamné la femme Capitaine à 50 francs d'amende.

(Union de l'Ouest.)

### THOUARS.

Vendredi, le marché de Thouars a été troublé par un incident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences.

A deux heures, au moment où la place Saint-Médard est le plus encombrée, une voiture renversée, traînée par un cheval affolé, faisait irruption sur la partie de cette place servant de marché au beurre ; la panique fut grande, de grands malheurs étaient à redouter, sans la présence d'esprit et le courage de M. Dewailly, lieutenant au 425<sup>e</sup> de ligne, qui, se précipitant à la tête du cheval, put le saisir et le maintenir au moment où celui-ci, un instant hésitant, se préparait à reprendre sa course folle dans la direction de la rue des Cafés.

Nous n'avons heureusement à constater que de légères contusions dont ont été victimes : un enfant dont nous ignorons le nom ; M<sup>me</sup> veuve Berthault, de Doret, près Thouars, et M. Dewailly dont le pied a été légèrement endommagé par le sabot du cheval.

### UN CRIME IMAGINAIRE.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

Nous devons sans plus tarder couper les ailes à un caaard, éclo dans nos colonnes, qui est en train de prendre une formidable envolée.

Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'il y a quelques jours nous insérions, à cette même place, une lettre de notre correspondant de Chinon, signalant la possibilité des attentats qui pourraient se produire pendant la traversée du tunnel de Chinon, alors que les wagons sont plongés dans une profonde obscurité.

Il suffit de relire l'article pour voir que notre honorable correspondant, en faisant le récit d'un crime imaginaire, avait eu le soin de mettre le public en garde contre toute méprise. Il avait, en effet, fait précéder sa lettre d'une note dont voici le sens :

« Que dirait-on si quelque jour on lisait dans les journaux : Un crime épouvantable vient d'être commis sous le tunnel, etc. »

Malgré cette précaution, nombre de journaux de Paris et de province — entre autres le *Figaro*, la *Petite France* et son écho fidèle l'*Union libérale* — ont publié qu'il y avait eu un attentat, et ont publié, soi-disant de Chinon dans lesquels on faisait, avec force détails, le récit du lamentable événement qui venait de jeter l'effroi dans la population, ordinairement si paisible, de la jolie ville de Chinon !! (cliché n° 145).

La *Petite France*, brochant sur le tout, donnait même des détails inédits sur cet épouvantable forfait et se promettait de tenir ses lecteurs au courant des péripéties de cette lugubre affaire.

A propos de cette question de l'éclairage des trains pendant le trajet du tunnel, ajoute l'*Indépendant*, on nous dit que les règlements disposent que seuls les tunnels ayant mille mètres au moins seraient éclairés.

Or, le tunnel de Chinon n'a que 998 mètres...

C'est une belle chose la réglementation.

Il résulte, d'informations adressées au *Republicain de l'Ouest*, que les travaux sur la ligne de Melle à Niort sont à peu près arrêtés. On nous dit que c'est l'argent qui manque.

Peut-être serait-il bon, avant de se lancer

dans la construction de chemins de fer, très-utiles assurément, de s'assurer au moins les moyens d'exécution.

De cette façon on ne serait pas exposé à se voir appliquer le proverbe : Qui trop embrasse, manque le train ; pardon !... mal étreint.

L'*Echo de la Vendée* annonce que la sucree de Luçon est en faillite. Si c'est, ajoute-t-il, un désastre pour les actionnaires, c'est aussi une grande perte pour la culture du pays.

### LE MOIS D'AVRIL.

Le mois d'avril a fourni à nos pères de nombreux sujets d'observation, qu'ils ont formulés, comme toujours, en sentences rimées. En voici quelques-unes :

Avril est un mois doux,  
Ou bien le père des fous.

Bourgeon qui pousse en avril  
Met peu de vin en baril.

Il n'est si gentil mois d'avril  
Qui n'ait son chapeau de grésil.

Moins aimé des poètes que le mois de mai, avril cependant a été célébré, lui aussi, par des muses qui aimaient à se réchauffer à son soleil.

La muse est de retour, la campagne s'allume.  
Partez, ma fantaisie, errez parmi les prés !  
Voici le soleil d'or et les ciels sidérés ;  
La Nature s'éveille et le bois se parfume.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Le concours hippique, par H. V. — Théâtres, par Damon. — Le suicide de M. Makov, par X. Dachères. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — Le nouveau tramcar électrique de Kew-bridge, par Turgan. — La rue des Cordiers, par Ch. Frank. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Le mont Etna, par R. Bryon. — Deux petits sabbats (suite), par Ouida. — La cavalerie autrichienne, par A. Vernoy. — Inauguration du chemin de fer maltais. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Paris : le concours hippique, au Palais de l'Industrie ; course de gentlemen en habit rouge. — Portrait de M. J.-L. Makov, ancien ministre de l'intérieur de l'empire de Russie. — Angleterre : Le nouveau tramcar électrique de Kew-bridge ; trois dessins. — Paris : à propos de la reconstruction de la Sorbonne : la rue des Cordiers. — Beaux-Arts : Le lendemain d'une victoire à l'Alhambra ; Espagne mauresque du XIV<sup>e</sup> siècle : tableau de M. Benjamin Constant. — Sicile : le mont Etna ; cinq dessins. — La vie militaire en Autriche : les hussards hongrois ; quatre dessins. — Inauguration du premier chemin de fer maltais. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

### Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES

DIRECTEUR :

**M. TALBOT**

Sociétaire de la Comédie-Française.

JEUDI 12 avril 1883,

Une seule représentation extraordinaire de

**LE ROI S'AMUSE**

Drame en 5 actes et en vers, de

M. VICTOR HUGO.

M. TALBOT reprendra le rôle de Triboulet.

M<sup>lle</sup> DERIGNY jouera *Blanche* ; — M. FRAIZIER, de la Porte-Saint-Martin, *François I<sup>er</sup>* ; — M. CHAMBERY, de l'Ambigu, *Saltabadil* ; — M. F. DAMIENS, de la Porte-Saint-Martin, *Saint-Vallier* ; — M<sup>lle</sup> GERALD, de l'Ambigu, *Maguelonne* ; — M<sup>lle</sup> DARTY, de l'Odéon, *dame Berarde*.

Distribution des autres rôles :

De Gordes, M. Valmor. — Clément Marot, M. Dubroca. — Un gentilhomme de la reine, M. Rouvier. — Un charretier, M. Valin. — De Pardailan, M<sup>lle</sup> Allard. — De Pierre, M. Paul Antoine. — M. de Cossé, M. Richard. — Un médecin, M. Laurent. — Un assistant, M. Marlier. — M<sup>me</sup> de Cossé, M<sup>me</sup> Dorsay. — Une femme du peuple.

Costumes neufs. — Au 5<sup>e</sup> acte, Décor nouveau. — Mise en scène de la Comédie-Française.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »/».

### BOURSE DE PARIS

DU 10 AVRIL 1883.

Rente 3 0/0	79 25
Rente 3 0/0 amortissable	80 32
Rente 4 1/2	110 05
Rente 5 0/0	113 65
Obligations du Trésor (anciennes)	520 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	510 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28, et de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

# A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En dix-sept lots,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet,

UNE

# MAISON D'HABITATION

AVEC SERVITUDES ET DÉPENDANCES,

Située au bourg de NUEL,

ET DIVERS AUTRES

# BIENS IMMEUBLES

Consistant en :

BÂTIMENTS D'HABITATION et D'EXPLOITATION, TERRES, PRÉS, VIGNES et BOIS TAILLIS,

Situés communes de NUEL, de la FOSSE-DE-TIGNÉ, du PUY-NOTRE-DAME, du VAUDELNAY-RILLÉ et du VOIDE (arrondissement de SAUMUR),

Dépendant de la faillite de M. FRANÇOIS AUDOUIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 29 AVRIL 1883, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de MM. Ludovic Proust et Gustave Doussain, experts-comptables, demeurant à Saumur,

« Agissant au nom et comme syndics de la faillite de M. François Audouin, escompteur à Nueil-sous-Passavant » ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28 ;

Il sera, le dimanche vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en dix-sept lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

## DÉSIGNATION

DES

## BIENS A VENDRE

Commune de Nueil, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

### PREMIER LOT.

1° Une MAISON, située au bourg de Nueil, occupée autrefois par M. Audouin, composée de sept chambres au rez-de-chaussée, dont trois à feu et quatre chambres froides, corridor au milieu, escalier pour monter au premier étage, lequel est composé de sept chambres, dont deux à feu, grenier au-dessus, une cour devant la maison dans laquelle il existe un puits avec pompe, jardin derrière la maison ;

2° BÂTIMENTS d'exploitation, comprenant une buanderie, une chambre à côté, une écurie à vaches, cinq petits toits, une écurie à chevaux, une remise, un cellier, un hangar, une autre chambre à feu, grenier au-dessus, fenil sur les écuries, la remise et le cellier, grenier sur la buanderie, puits avec pompe dans la basse-cour ; Deux portails sur la route de Nueil à Passavant ;

Le tout renfermé de murs de clôture et porté au plan cadastral sous le n° 20 r, section K, polygone 13, pour une con-

tenance de vingt-cinq ares cinquante centiares, joignant au nord M<sup>me</sup> veuve Guionis, au midi M<sup>me</sup> veuve Bréheret, au levant M. Lemoine, au couchant la grande route.

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci..... 20.000

### 2° Lot.

Une CAVE, séparée de la maison principale sus-désignée par la route de Passavant ; ladite cave est voûtée et située au canton de la Colinette, dans cette cave il existe un pressoir avec fenil au-dessus ; elle est portée au plan cadastral sous le n° 32 r, section K, polygone 13, pour une contenance de un are soixante centiares, et joint au nord M. Lemoine, du côté duquel il existe une servitude de passage servant à décharger les fourrages ; au midi Chablon, au levant la grande route, au couchant M. Lemoine.

Sur la mise à prix de trois mille trois cents francs, ci... 3.300

### 3° Lot.

Deux hectares vingt-sept ares dix centiares de terre, vigne et pré naturel, situés au lieu dit Grand-Clos, les Gâtis et pré de la Varenne, portés au plan cadastral sous les n° 37, 38, 39, 40, section K, polygone 11, joignant au nord M. Taillé, au midi M. le comte de Charnières, au levant un chemin, au couchant la grande route.

Sur la mise à prix de cinq mille deux cents francs, ci... 5.200

### 4° Lot.

Un hectare vingt-neuf ares douze centiares de terre et vigne, appelés la Grande-Vigne-de-la-Colinette, portés au plan cadastral sous les n° 4 r, 4 p, 13, 15, 20, 21, section K, polygone 13, joignant au nord MM. Gaultier et Lemoine, au midi MM. Baranger et Foucher, au levant la route, au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de cinq mille trois cents francs, ci... 5.300

### 5° Lot.

Soixante-neuf ares de pré, appelés le Bois-de-Bretagne, portés au plan cadastral sous les n° 5 et 6, section K, polygone 2, joignant au nord M. Pemmeau, au levant M. Gaultier.

A reporter... 33.800

Report... 33.800

Sur la mise à prix de quatre cent cinquante francs, ci..... 1.450

### 6° Lot.

Soixante-trois ares trente-trois centiares de jeunes vignes, situés au lieu dit les Rouères, portés au plan cadastral, troisième partie, section G, polygone 14, joignant au nord M. Chandéry, au midi M. Maslard, au levant M. Paumeau, au couchant les terres de l'Hospice.

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1.200

### 7° Lot.

Vingt-deux ares cinquante centiares de taillis, appelés le Bois-des-Prés-Gasniers, portés au plan cadastral sous le n° 6, section E, polygone 17, joignant au nord un chemin, au midi et au couchant M. Paumeau, au levant M. Lambert.

Sur la mise à prix de trois cent trente francs, ci..... 330

### 8° Lot.

Trente-trois ares cinquante centiares de taillis, appelés le Bois-des-Brandes ou des Prés-Gasniers, portés au plan cadastral sous le n° 7, section E, polygone 17, joignant au nord M. Lambert, au midi M. Paumeau, au levant M. Lambert, au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de cinq cent trente francs, ci..... 530

Commune de la Fosse-de-Tigné, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

### 9° Lot.

Deux hectares trente-six ares de vigne, situés au Clos-Neuf, portés au plan cadastral sous le n° 541, section A, joignant au nord M. Granry, au midi la route, au levant M. Duperray, au couchant MM. Devy et autres.

Sur la mise à prix de six mille deux cent cinquante francs, ci..... 6.250

### 10° Lot.

Un hectare trente-sept ares de vigne, appelés l'Ouche-du-Bois-Ballay, portés au plan cadastral sous le n° 954, section A, joignant au nord un chemin, au midi M. de la Blottais, au levant le même, au couchant divers propriétaires.

Sur la mise à prix de dix-huit cents francs, ci..... 1.800

### 11° Lot.

Article 1<sup>er</sup>. — Trois ares dix centiares de vigne, appelés le Clos-de-l'Humeau, portés sous le n° 572, section A du plan cadastral, joignant au nord M. Chauveau, au midi M. Reuiller, au levant M. Gaschet, au couchant un chemin.

Article 2. — Cinq ares vingt centiares de vigne, appelés le Clos-des-Quarts, portés sous le n° 752, section A du plan cadastral, joignant au nord M. Vinet, au midi M. Maillet, au levant M. Fardeau, au couchant M. Nouteau.

Article 3. — Vingt-cinq centiares de vigne rouge, situés au même lieu, portés sous le n° 819, même section du plan cadastral, joignant au nord M. Leroy, au midi M. Menard, au levant le même, au couchant M. Gaschet.

Article 4. — Un are quatre-vingts centiares de vigne, au même lieu, portés au plan cadastral sous le n° 758, même section, joignant au nord les héritiers Gaschet, au levant les mêmes, au couchant M. Gaschet.

Article 5. — Un are dix centiares de vigne, au même lieu, portés sous le n° 767 de la même section, joignant au midi un chemin, au levant M. Baranger.

Article 6. — Quatre ares quatre-vingts centiares de vigne, au même lieu, portés sous le n° 814 du plan cadastral, même section, joignant au

A reporter... 45.360

Report... 45.360

nord M. Bottereau, au midi les héritiers Cathelineau, au levant un chemin, au couchant la grande route.

Article 7. — Quatre-vingt-dix centiares de vigne, au même lieu, portés au plan cadastral sous le n° 680, même section, joignant au nord M. Gaschet, au levant M. Gaschet, au couchant M. Chaillou.

Article 8. — Quatre-vingt-quinze centiares de vigne, au même lieu, portés sous le n° 679, même section du plan cadastral, joignant au nord M<sup>me</sup> veuve Gaschet, au midi M. Maugin, au levant M. Baranger, au couchant M. Gaudicheau.

Article 9. — Quatre ares vingt centiares de vigne rouge, situés au même lieu, portés au plan cadastral sous le n° 807 de ladite section A, joignant au nord la route, au midi M. Gaschet, au levant les héritiers Cathelineau, au couchant M<sup>me</sup> veuve Goubault.

Sur la mise à prix de deux cent quatre-vingts francs, ci... 280

Commune du Puy-Notre-Dame, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

### 12° Lot.

Trente-cinq ares quarante centiares de terre, situés au lieu dit l'Entrevoist, portés au plan cadastral sous les n° 2159, 2160, section E, joignant au midi M. Héry, au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de six cent quarante francs, ci.... 640

### 13° Lot.

Article 1<sup>er</sup>. — Trois ares soixante-dix centiares de vigne, situés au lieu appelé le Haut-Buard, portés sous le n° 1705, section E du plan cadastral, joignant au levant M. Albert, au couchant M. Gaudin.

Article 2. — Quatre-vingts centiares de vigne, situés au lieu appelé Chavannes, portés sous le n° 1490, section B du plan cadastral, joignant au nord M. Gauron, au midi M. Villiers, au levant M. Toureau, au couchant M. Barbier.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

Commune du Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

### 14° Lot.

Trois ares soixante-dix centiares de vigne, situés au lieu appelé les Broses, portés au plan cadastral sous le n°

A reporter... 46.330

Pour les renseignements, s'adresser :

- 1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28 ;
- 2° A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur ;
- 3° Et à M<sup>e</sup> ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. (244)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A LOUER

### UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

## A VENDRE

### UN TERRAIN

PROPRE A LA CONSTRUCTION

Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

## A CÉDER

Pour cause de santé,

## CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé

Situé dans un bon quartier de Saumur.

Report... 46.330

564, section E, joignant au nord M. Guyard, au midi M. Guitonneau, au levant M. Got.

Sur la mise à prix de vingt-cinq francs, ci..... 25

Commune du Voide, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

### 15° Lot.

Une MAISON avec coteau et jardin, située à la Beaumette, commune du Voide, comprenant trois chambres au premier étage, grenier derrière lesdites chambres ; sous ces chambres il existe une écurie, cave, puits à eau, une grange, un hangar, deux petits toits, une boulangerie et une petite cour située vers midi. Le coteau, le jardin et les bâtiments contiennent ensemble environ vingt-six ares dix centiares, y compris une parcelle de terre, aujourd'hui séparée par la grande route ; le tout porté au plan cadastral sous les n° 1 et 2, section C, joint au nord M<sup>me</sup> veuve Simon et la route, au midi la rivière, au levant la grande route, au couchant M. Mary-Delaunay.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2.000

### 16° Lot.

Un hectare quatre ares quatre-vingts centiares de terre, situés au lieu appelé les Grandes-Définies, portés au plan cadastral sous les n° 23 et 24, section C, joignant au nord M<sup>me</sup> de Maupassant, au midi un chemin, au levant M. Charbonneau.

Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci..... 4.400

### 17° Lot.

Deux parcelles de terre, situées au canton du Pressoir, avec droit de passage dans une cour commune, contenant quatre ares quinze centiares, portées au plan cadastral sous les n° 18 et 26, section C, joignant au levant M. Pinaier, au couchant un chemin.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci..... 80

Total des mises à prix : cinquante mille trente-cinq francs, ci..... 50,035

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-trois, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTAN.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

### OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

## UNE MAISON

AVEC JARDIN.

Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 50, habitée par M. LÉVOST.

Cette maison se compose : Au rez-de-chaussée, de salop, salle à manger, cuisine et remise ; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets ;

Mansarde et greniers au-dessus.

### ET UN JARDIN

Dans la boire, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Saumur, imprimerie P. GODET.